



Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune »

Première réunion du
Comité de pilotage

BEAUNE, le 23 septembre 2014

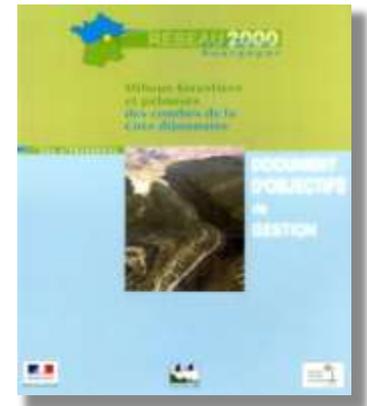


Déroulement de la réunion

1. Natura 2000 et le site de l'Arrière Côte



2. L'élaboration du Document d'Objectifs



3. Questions / Réponses



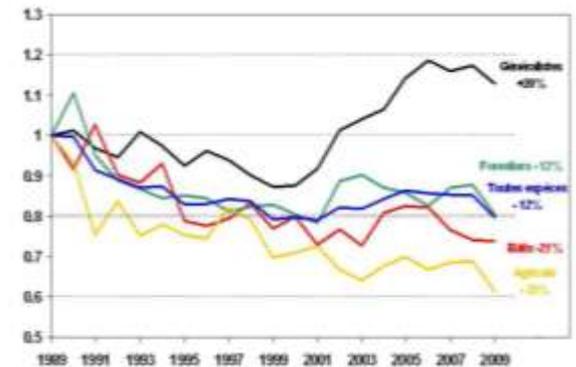
1. Natura 2000 et le site de l'Arrière Côte



1. Natura 2000 et le site de l'Arrière Côte

NATURA 2000 : un réseau européen de sites naturels

- 1 objectif → **Freiner l'érosion de la biodiversité en Europe**



- 2 directives

1979 : Directive « Oiseaux »
(Directive 2009/147/CE)

1992 : Directive « Habitats, Faune, Flore »
(Directive 92/43/CEE)

Listes d'espèces ou d'habitats naturels menacés et représentatifs de la biodiversité européenne

Sites « Oiseaux »
(ZPS)



Sites « Habitats »
(SIC et ZSC)

1. Natura 2000 et le site de l'Arrière Côte

NATURA 2000 : un réseau européen de sites naturels



Carte des sites Natura 2000 en Europe

→ Natura 2000 est une démarche de **développement durable**, qui prévoit la prise en compte des exigences économiques et sociales de chaque site.

→ Chaque état membre est libre des moyens à employer pour désigner et gérer ces sites.

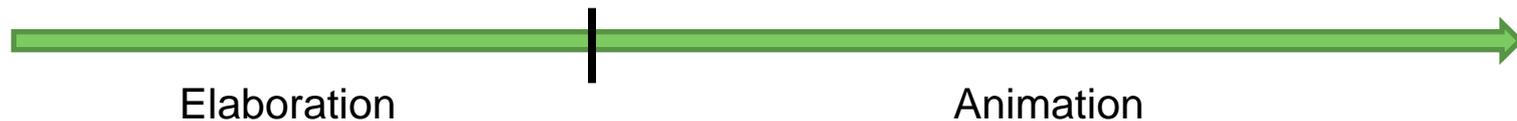
1. Natura 2000 et le site de l'Arrière Côte

Les spécificités de NATURA 2000 en France

- Une démarche organisée autour d'un **document unique** de diagnostic et d'orientations



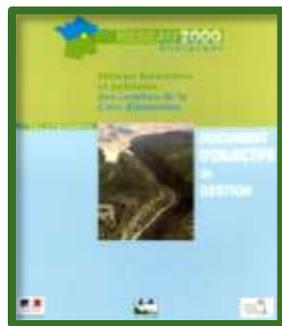
Document d'objectifs (DOCOB)



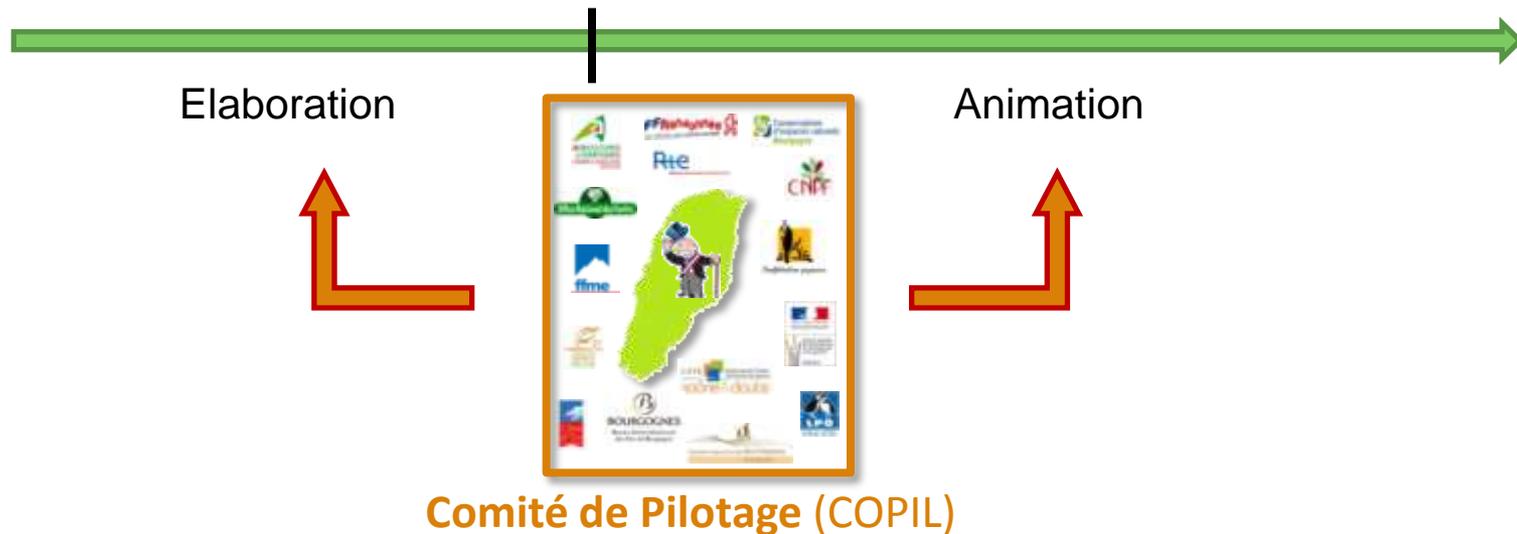
1. Natura 2000 et le site de l'Arrière Côte

Les spécificités de NATURA 2000 en France

- Une **démarche participative**, qui réunit l'ensemble des acteurs du territoire



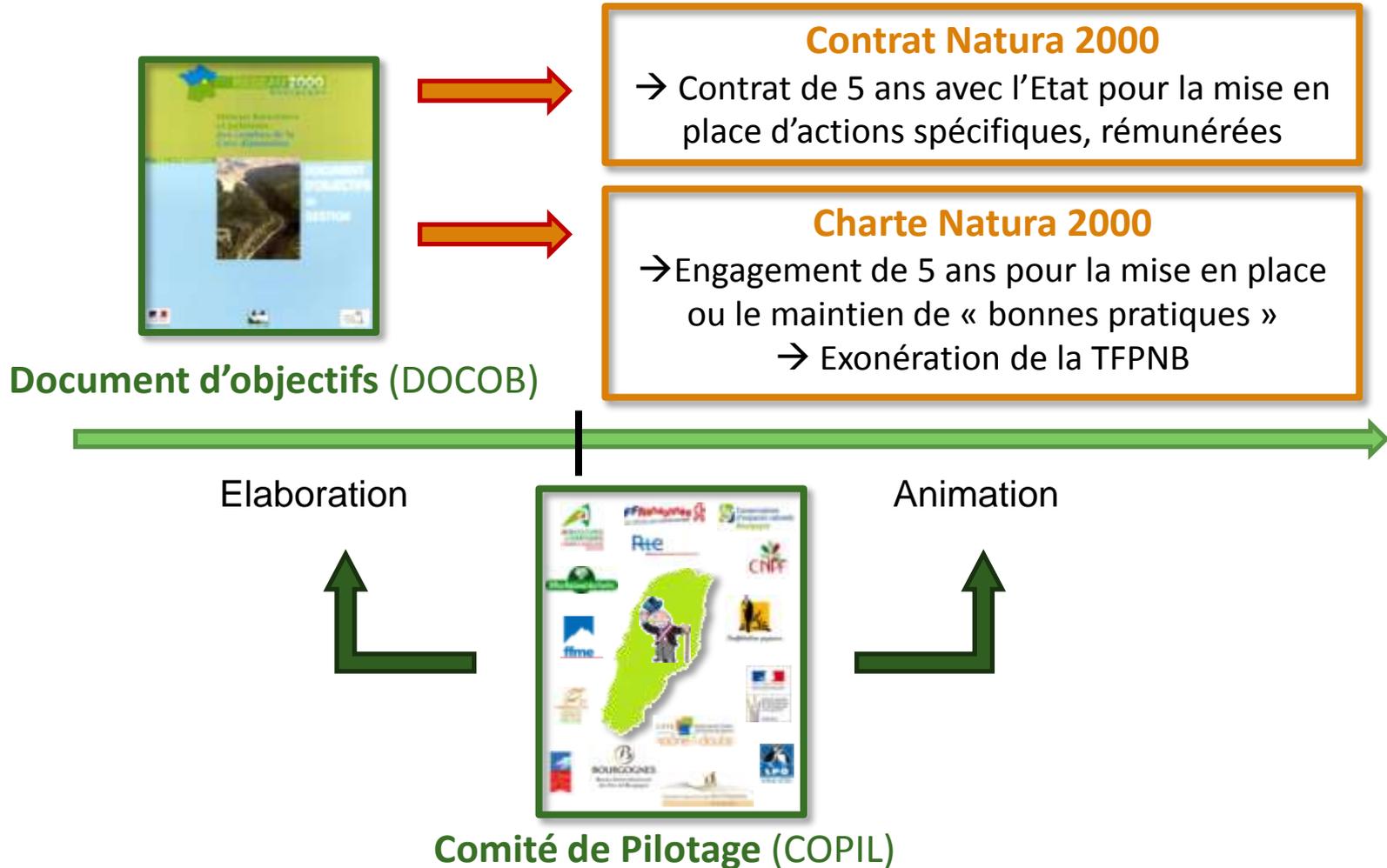
Document d'objectifs (DOCOB)



1. Natura 2000 et le site de l'Arrière Côte

Les spécificités de NATURA 2000 en France

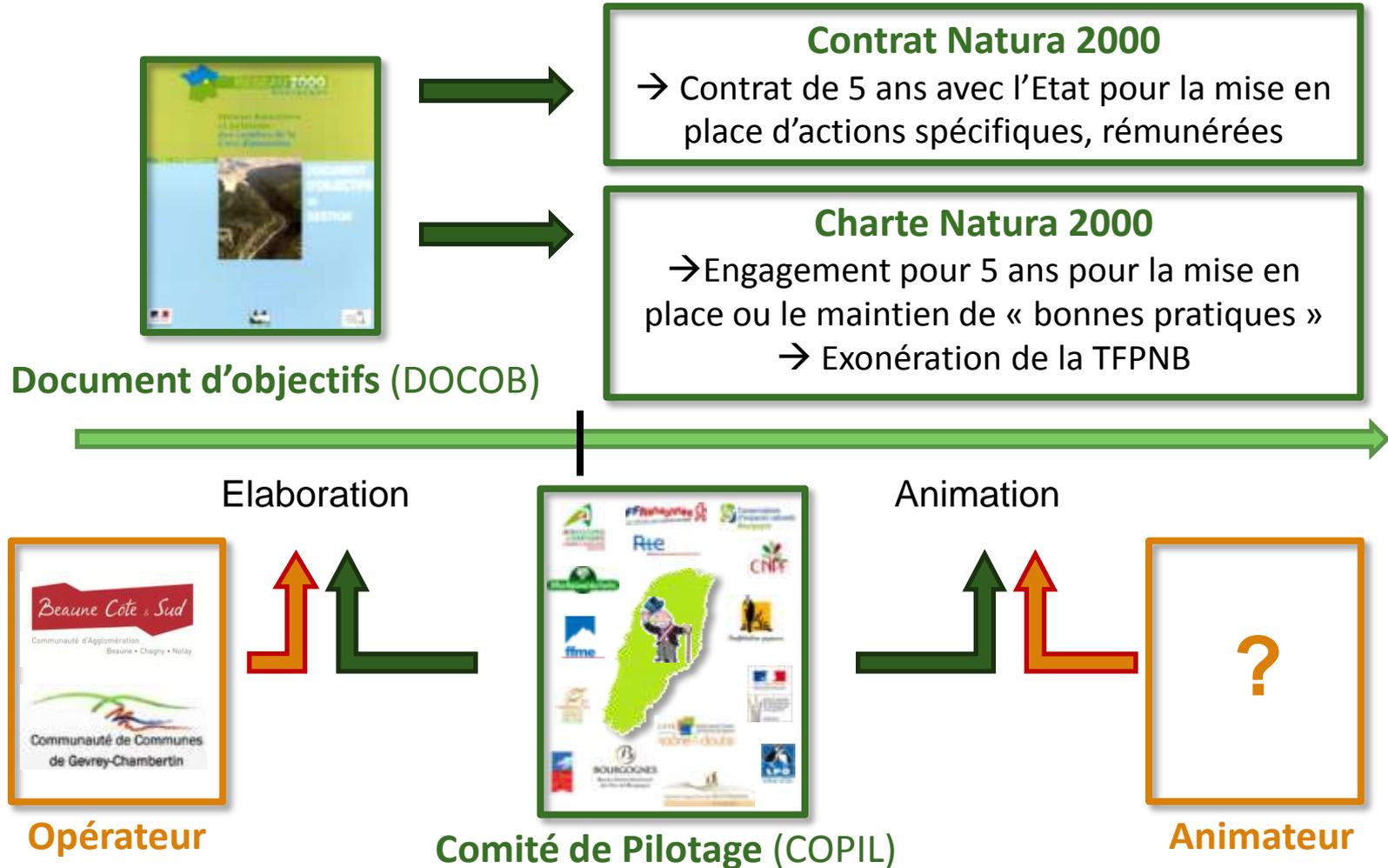
- Une démarche basée sur le **volontariat** et la **contractualisation**



1. Natura 2000 et le site de l'Arrière Côte

Les spécificités de NATURA 2000 en France

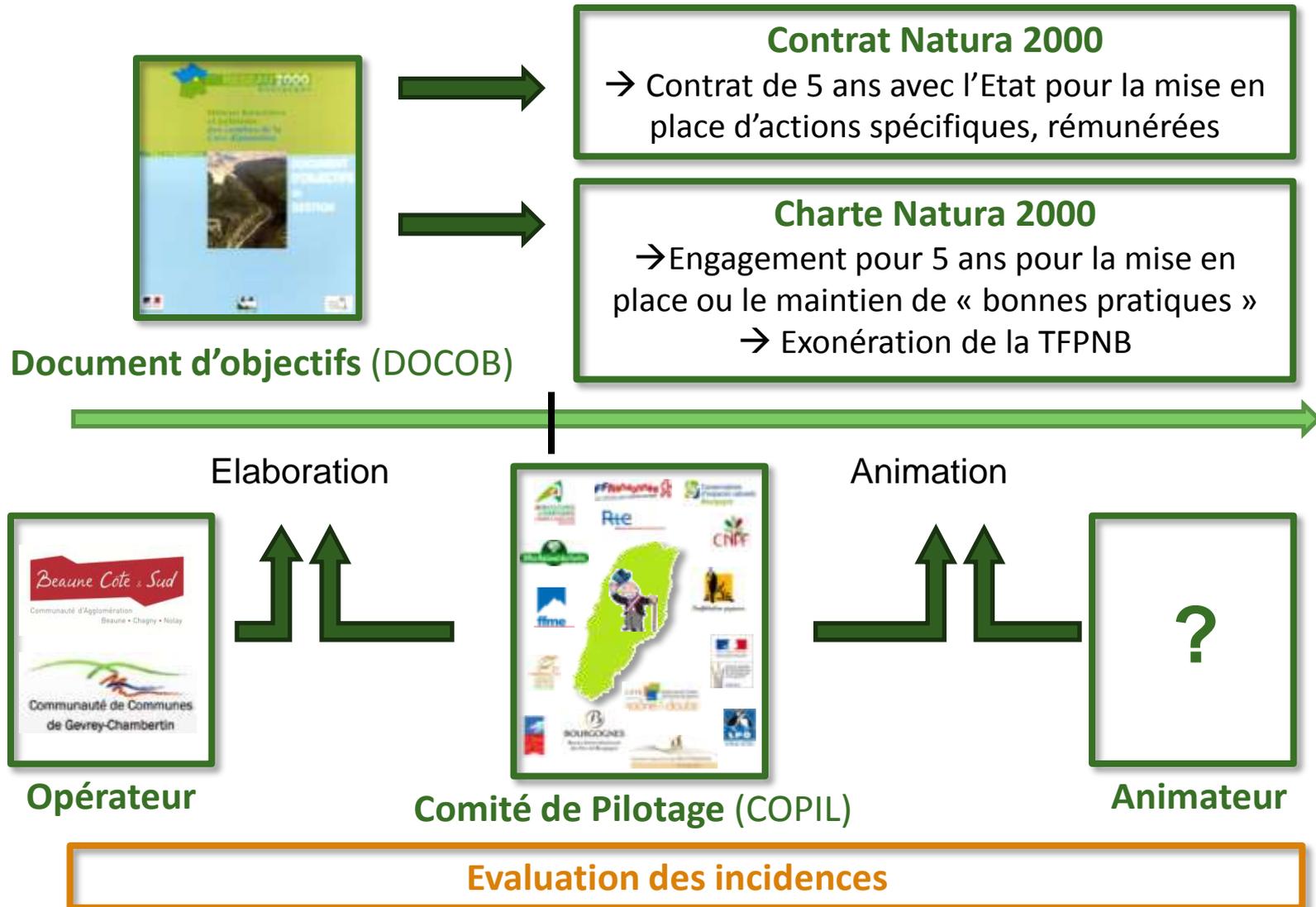
- Une démarche **animée par les collectivités territoriales**



1. Natura 2000 et le site de l'Arrière Côte

Les spécificités de NATURA 2000 en France

- Une démarche volontaire complétée par un **outil réglementaire**





PRÉFET
DE LA CÔTE-D'OR

Direction
Départementale
des territoires
de Côte d'Or

Évaluation des incidences Natura 2000 en Côte d'Or

Le fondement

Directive 92/43/CEE du conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

« *Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site. »*

La transposition initiale en droit français

■ 2001 : partie législative du CE - L414-4

« *Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site N2000, font l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site.* »

■ 2005 : partie réglementaire du CE- R414-19

- régimes d'encadrement loi sur l'eau
- projets nécessitant étude/notice d'impact
- projets soumis à autorisation / réglementation parcs nationaux, réserves naturelles et sites classés

Une nouvelle transposition du régime d'évaluation d'incidences

Direction
Départementale
des territoires
de Côte d'Or

Objet de l'article 13 de la loi n°2008-757 du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale

- Extension du champ d'application du régime d'évaluation des incidences
aux régimes déclaratifs
aux documents de planification, aux manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage
- Création d'un régime d'autorisation propre à Natura 2000

L'architecture

activités relevant d'un encadrement administratif

liste nationale
1er décret

1ère liste locale
1er arrêté préfectoral

activités ne relevant d'aucun encadrement administratif

liste nationale de référence : second décret

2ème liste locale
2ème arrêté préfectoral

L'élaboration des listes locales

- Cadrage régional conseillé par la circulaire
- Obligation de cohérence régionale du fait de sites interdépartementaux
- Une phase de concertation avec les principaux acteurs concernés
- Une consultation de la CDNPS et du CSRPN
- Une consultation du public
- 1ere liste locale : arrêté préfectoral du 9 septembre 2011
- 2eme liste locale : arrêté préfectoral du 17 septembre 2013

Le régime d'autorisation propre à Natura 2000

- Obligation pour la personne souhaitant mettre en œuvre une activité relevant de la 2ème liste locale d'adresser une demande au préfet de département
- Le contenu du dossier se réduit à la production d'une évaluation d'incidences du projet d'activité
- Le délai d'instruction est de 2 mois dans lequel le préfet : soit donne son accord à la réalisation de l'activité, soit demande des documents complémentaires, soit s'oppose à la réalisation en raison des incidences, de l'absence de l'évaluation des incidences ou de son caractère insuffisant
- Sans réponse du préfet dans un délai de 2 mois, l'activité est réputée autorisée au titre de Natura 2000

Quelques exemples d'items

- Certaines manifestations sportives
- La création de voies forestières permettant le passage de camions grumiers
- Les travaux soumis à permis d'aménager
- Les arrachages de haies
- Les travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines

A noter que certains items ne s'appliquent pas sur la totalité du réseau Natura 2000 de Côte d'Or. Pour chaque activité n'ont été retenus que les sites pour lesquels les enjeux sont les plus prégnants

Les outils

- La cartographie dynamique "Carmen"
- L'indispensable livret sur les évaluations d'incidences Natura 2000
- Le guide de la prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- Pour les projets simples, pour lesquels les enjeux vis à vis de Natura 2000 sont limités : les formulaires simplifiés

Adresses utiles

DREAL BOURGOGNE

- <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/prendre-en-compte-natura-2000-dans-r365.html>
- http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/9/Nature_Paysage.map

Portail des services de l'Etat en Côte d'Or

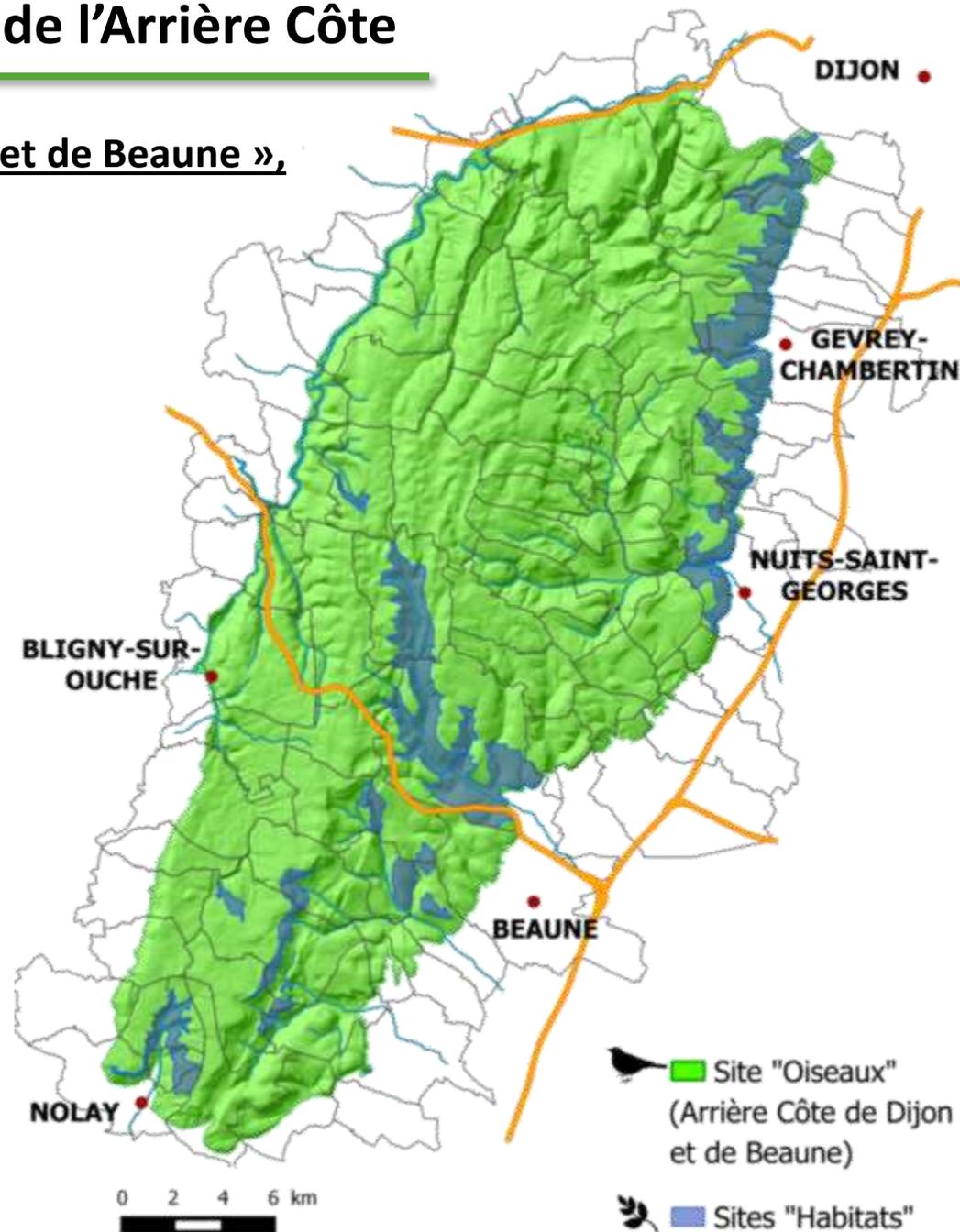
- <http://www.cote-dor.gouv.fr/natura-2000-r1207.html>

1. Natura 2000 et le site de l'Arrière Côte

Le site « Arrière Côte de Dijon et de Beaune », c'est...

- un site désigné au titre de la **Directive « Oiseaux »**
- **60 661 ha**
- **87 communes** concernées
- environ **15 000 habitants** dans le site

Le site se superpose à 4 sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive « Habitats ».



1. Natura 2000 et le site de l'Arrière Côte

Des activités humaines nombreuses

Activités agricoles et forestières



Viticulture



Grandes cultures



Elevage



Sylviculture

Activités industrielles et infrastructures



Gestion des réseaux
(transport d'énergie...)



Extraction de matériaux



Aménagement du territoire / Urbanisation

1. Natura 2000 et le site de l'Arrière Côte

Des activités humaines nombreuses

Activités de loisirs



Escalade



Randonnée (pédestre, équestre, cycliste...)



Pêche



Chasse

Vol libre, loisirs motorisés, tourisme...

Autres activités



Connaissance et gestion du patrimoine naturel



Activités militaires



Gestion de la ressource en eau



Les oiseaux de la ZPS

- Environ 180 espèces d'oiseaux observées dans la ZPS
- Dont 30 sont d'intérêt communautaire (20 régulières)
- Occupant des milieux variés dont les plus importants sont :
 - > Les forêts (hêtraie et hêtraie-chênaie notamment)
 - > Les espaces agricoles (bocage, vignoble, pelouses)
 - > Les milieux rupestres (falaises, carrières, vieux bâtiments)





Circaète Jean-le-Blanc

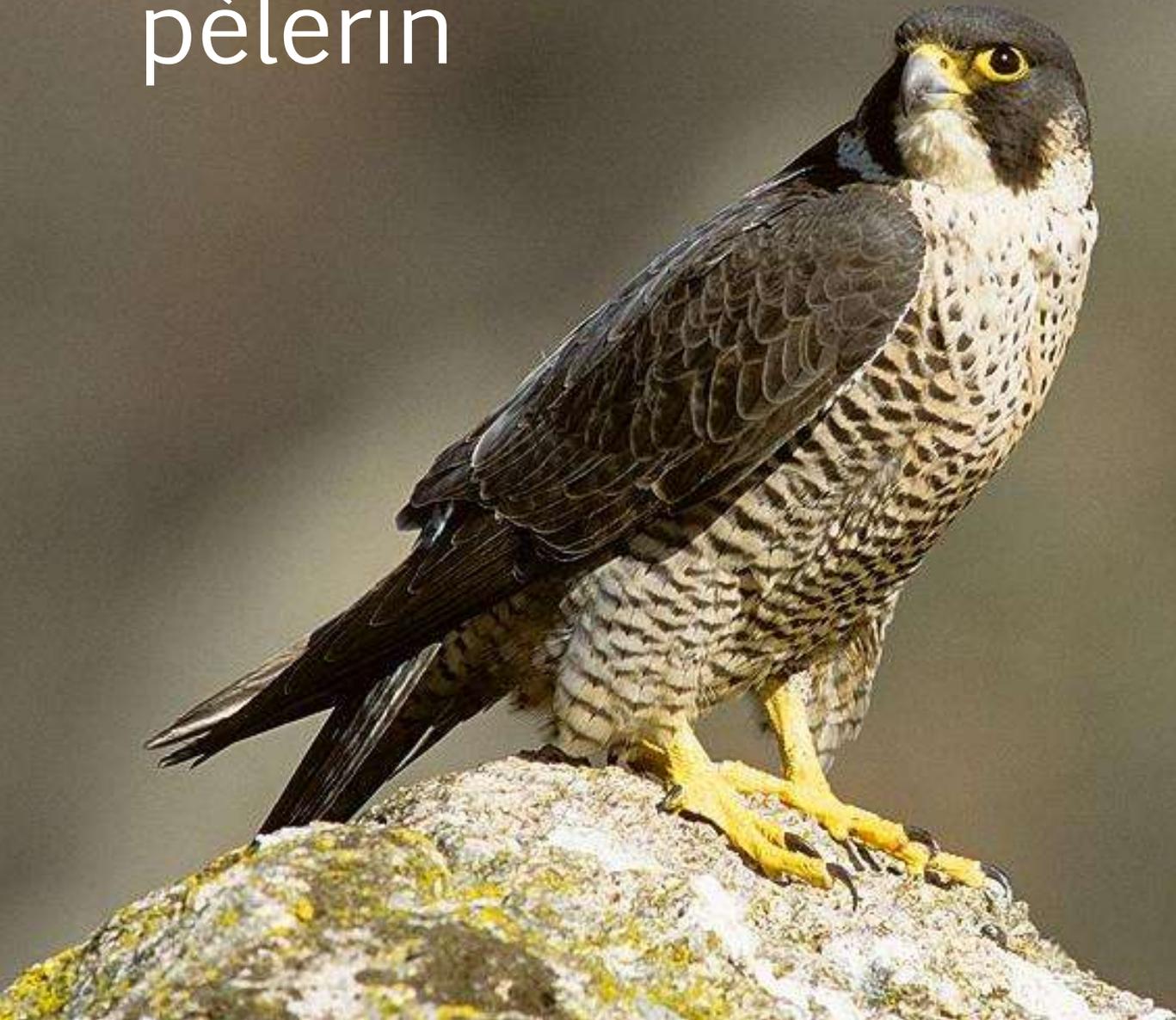
Aigle botté



Bondrée apivore



Faucon pèlerin



Grand-duc d'Europe



Engoulevent d'Europe



Ædicnème criard



Pic mar



Pic noir



Pic cendré



Pie-grièche
écorcheur



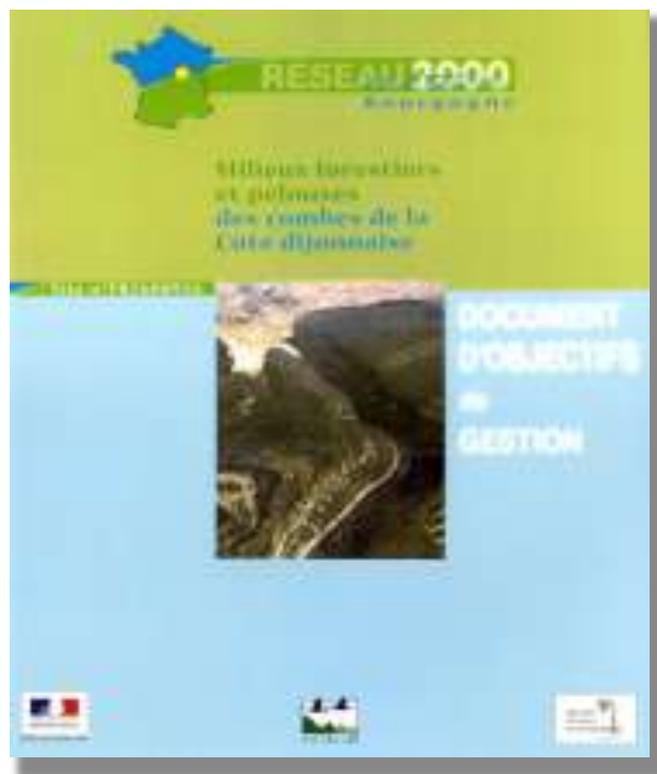
Alouette lulu



Amélioration des connaissances menées en 2014



2. L'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB)

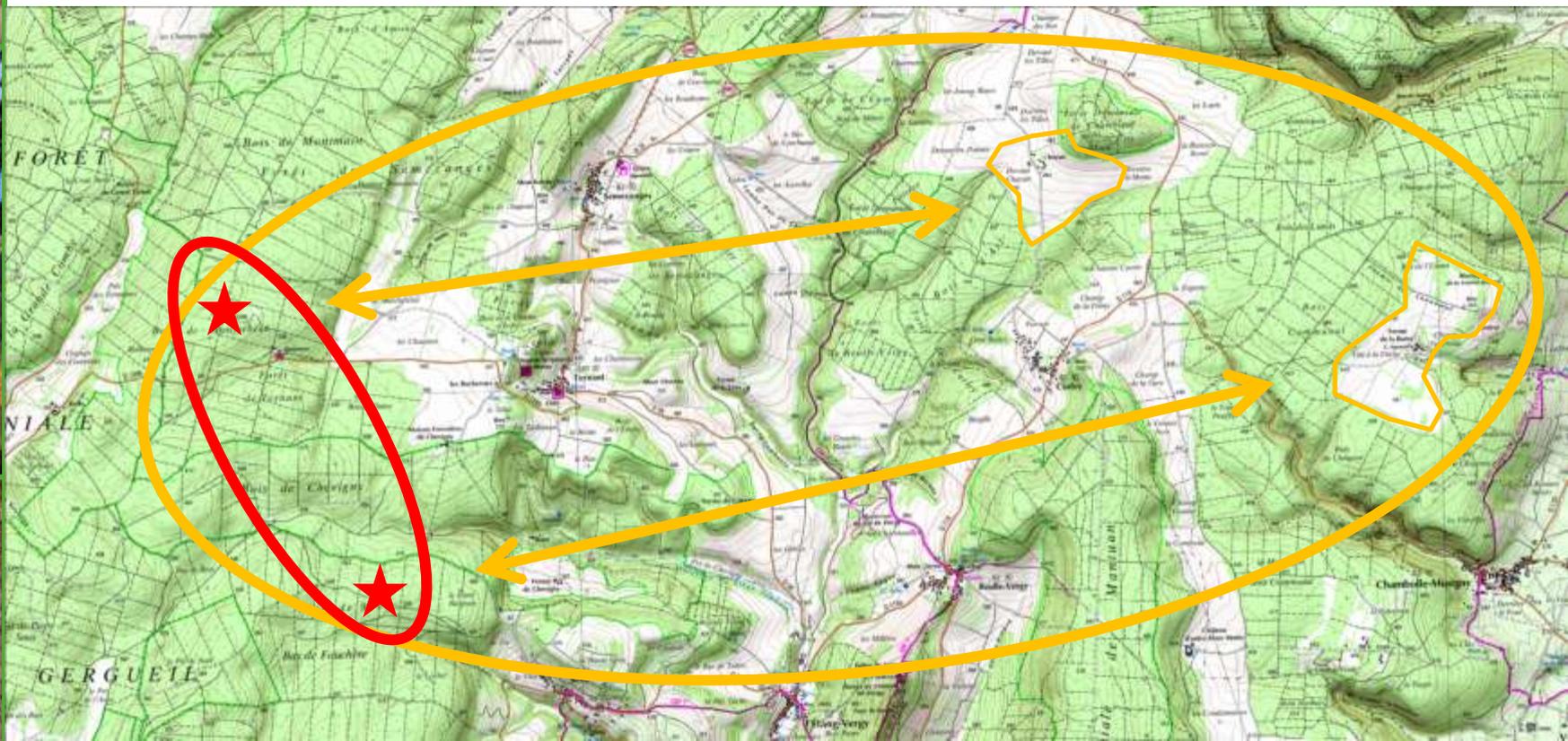


Diagnostic des enjeux avifaunistiques et caractérisation des habitats d'espèces

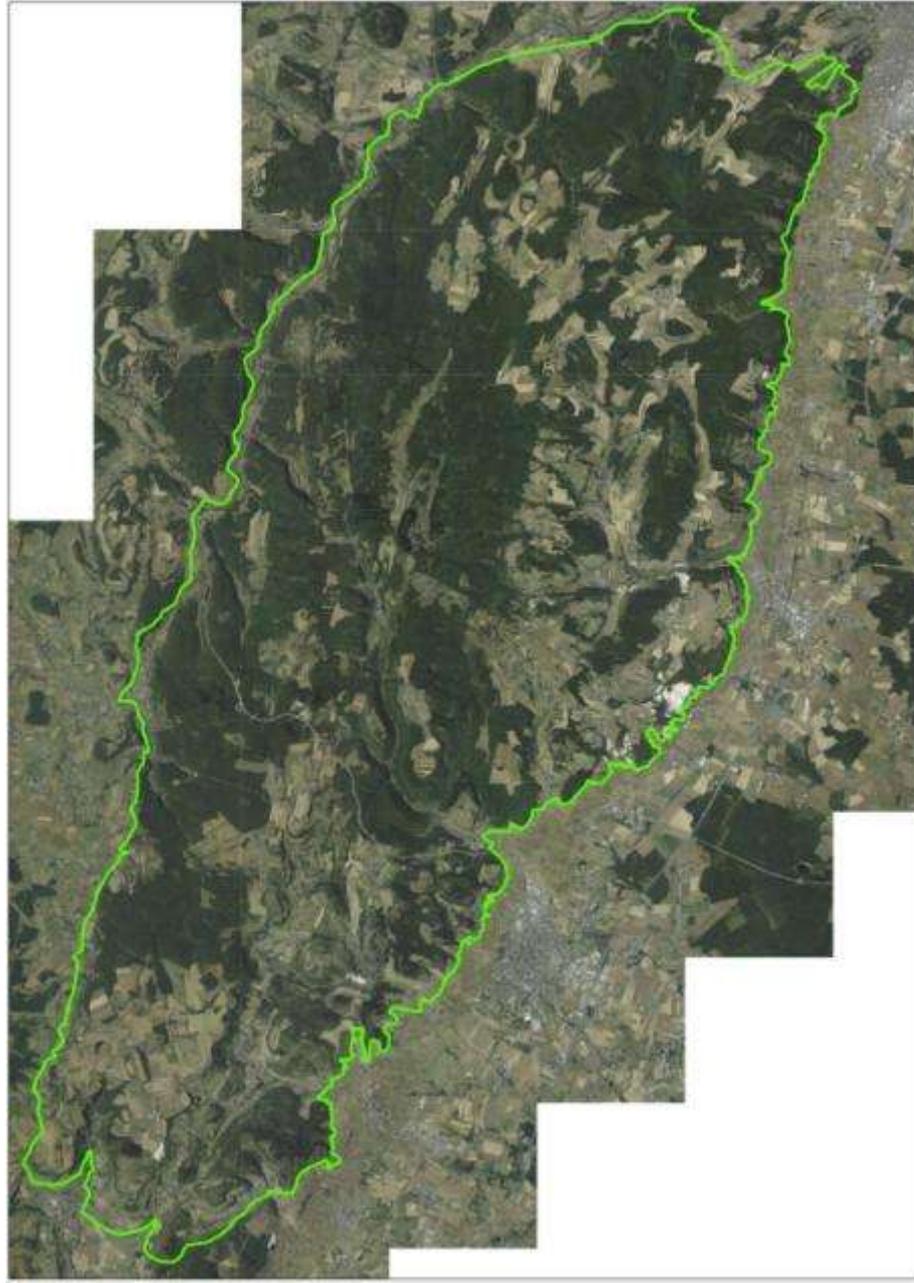
- Directive « Oiseaux » : « Préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux » :

Maintien ou rétablissement des habitats d'oiseaux dans un état de conservation favorable

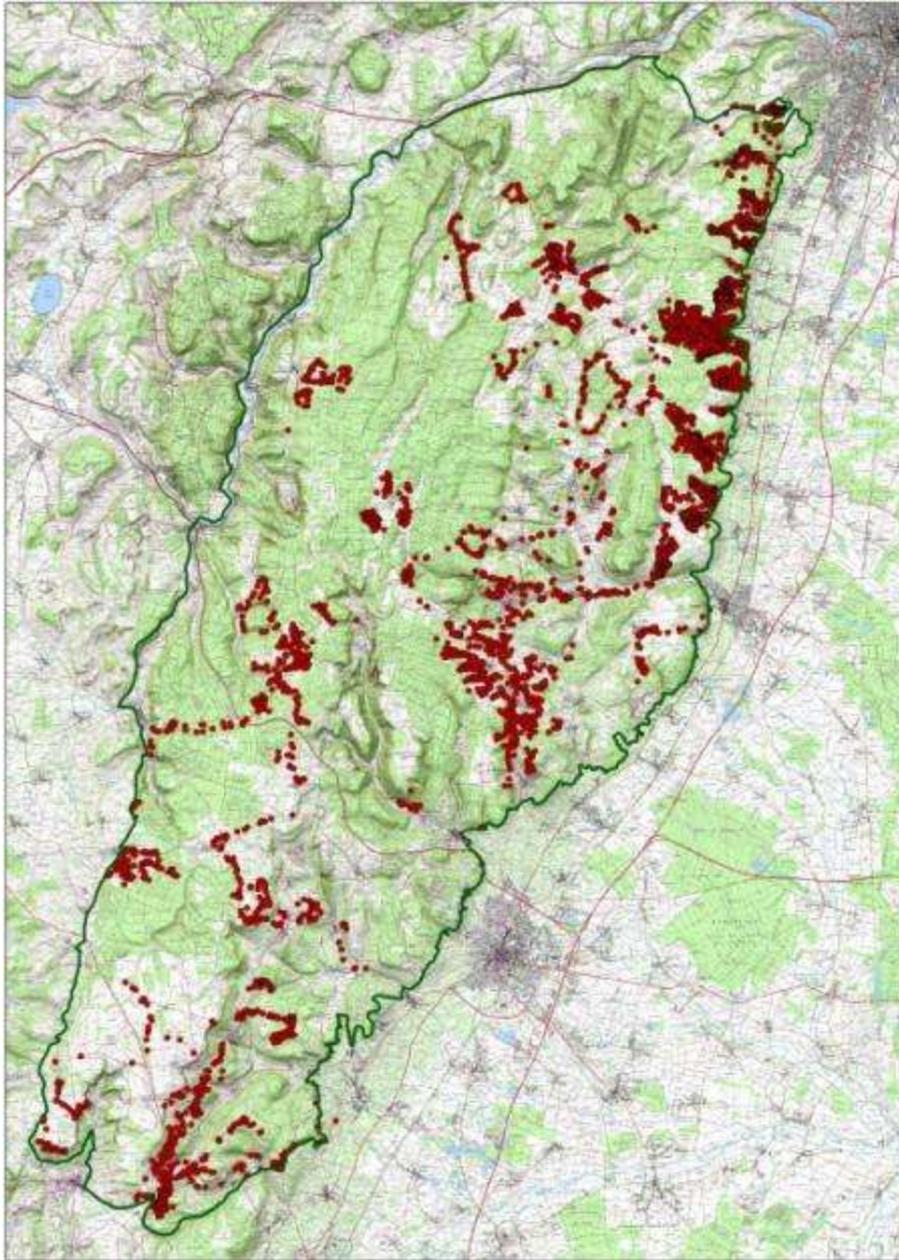
- Habitats d'oiseaux : sites vitaux et sites d'activités



1^{ère} étape : cartographie par photo- interprétation



2^{ème} étape : relevés de terrain



**8500 points d'observations
« Habitats » en 2014**

3^{ème} étape : définition d'une typologie de 27 habitats

Milieus boisés

-  Forêts de pente
-  Forêts de plateau
-  Ripisylves
-  Boisements de feuillus très anthropisés
-  Boisements de petite surface
-  Plantations de conifères

Milieus agricoles et pastoraux

-  Cultures
-  Friches
-  Fruticées
-  Haies
-  Jachères
-  Jardins
-  Pelouses calcaires
-  Prairies
-  Vergers
-  Vignobles

Milieus rocheux

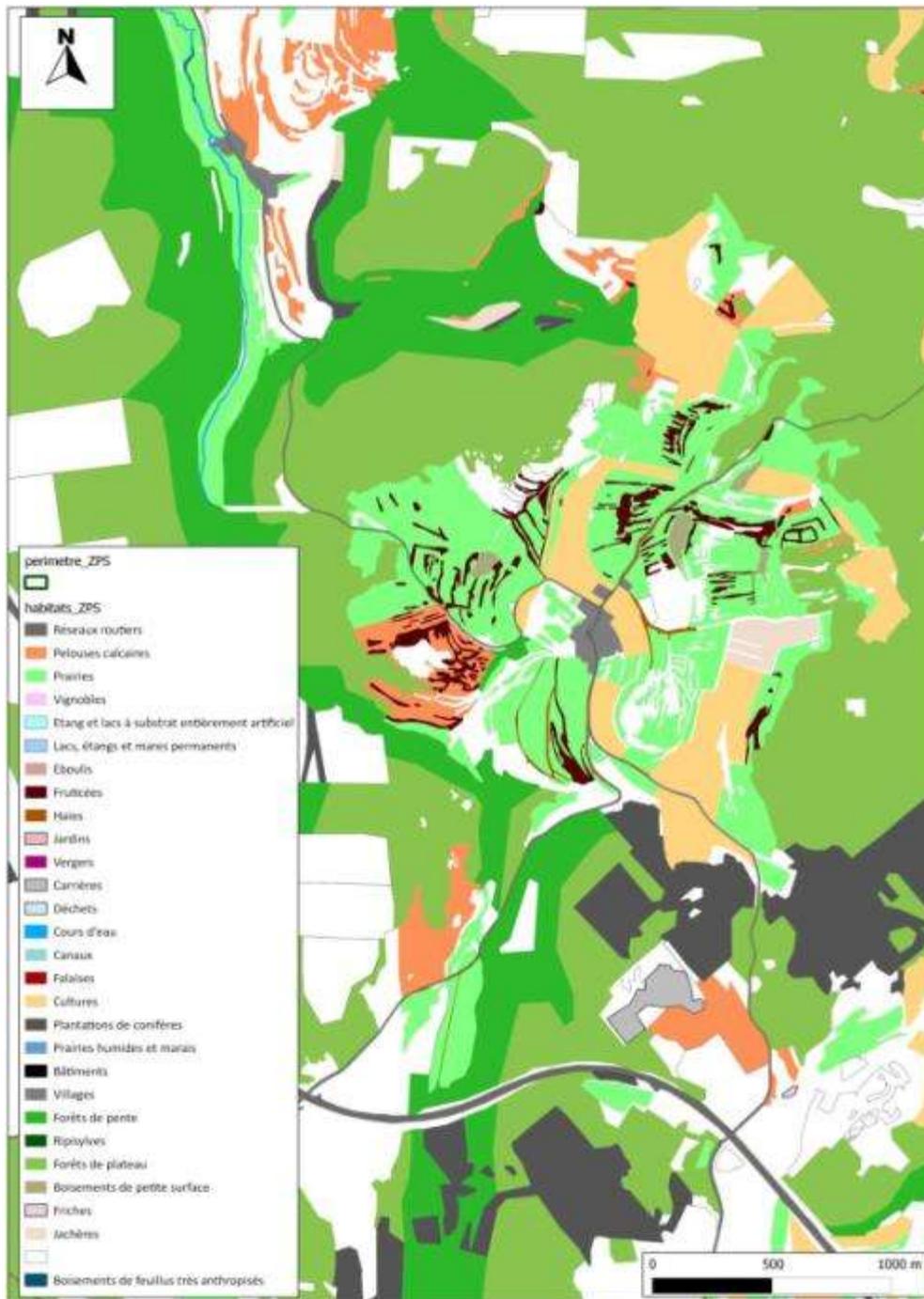
-  Eboulis
-  Falaises

Milieus humides et aquatiques

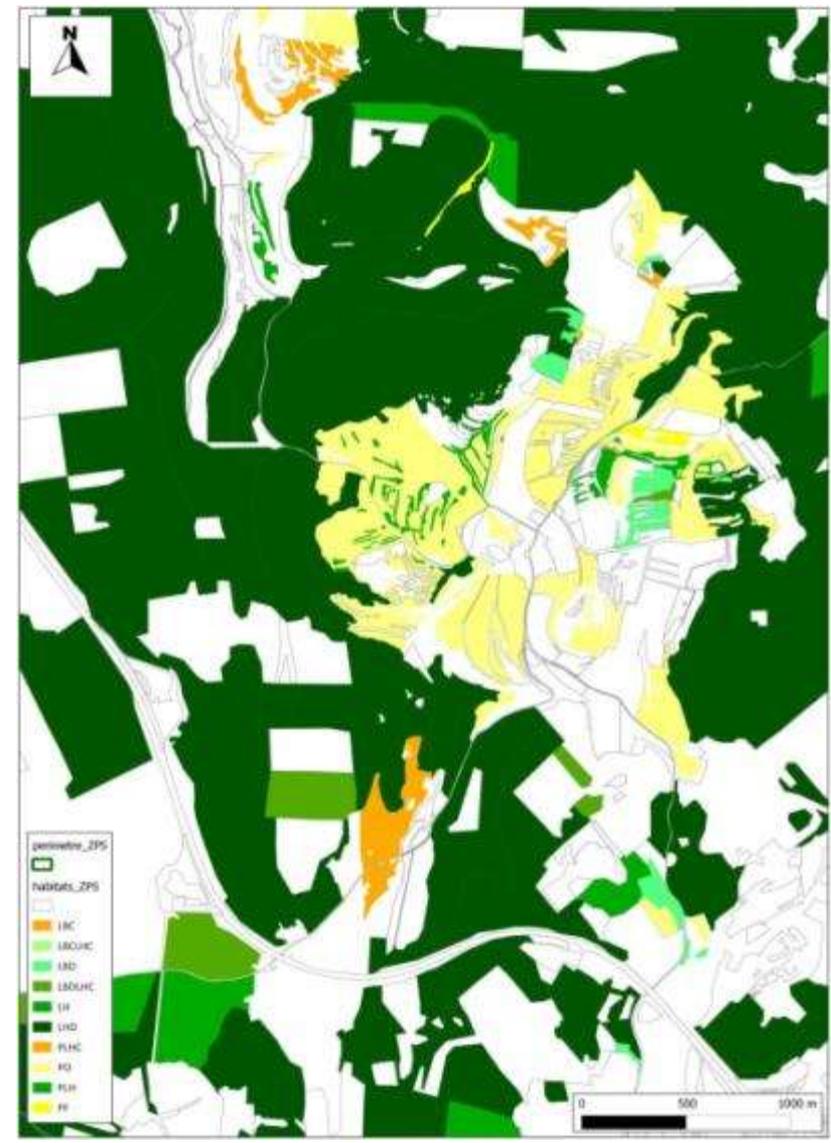
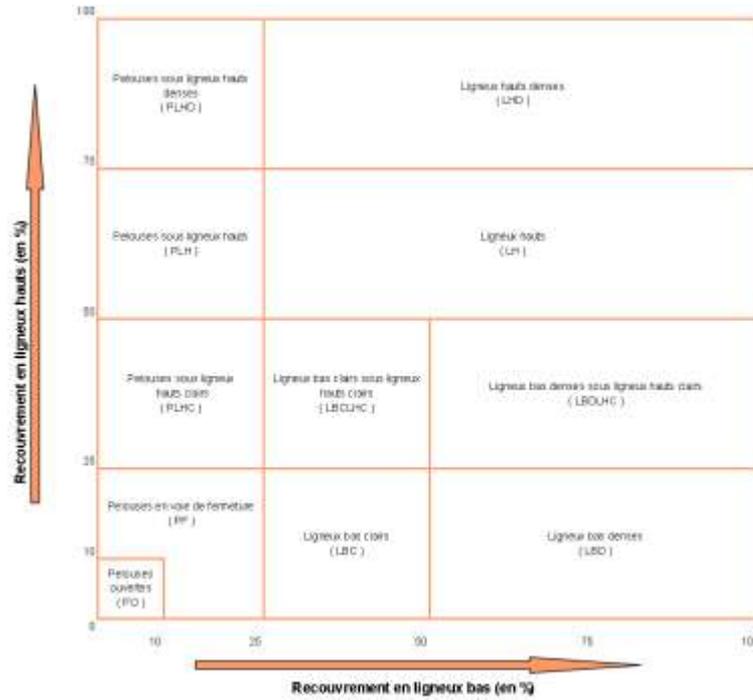
-  Cours d'eau
-  Canaux
-  Etang et lacs à substrat entièrement artificiel
-  Lacs, étangs et mares permanents
-  Prairies humides et marais

Milieus artificialisés

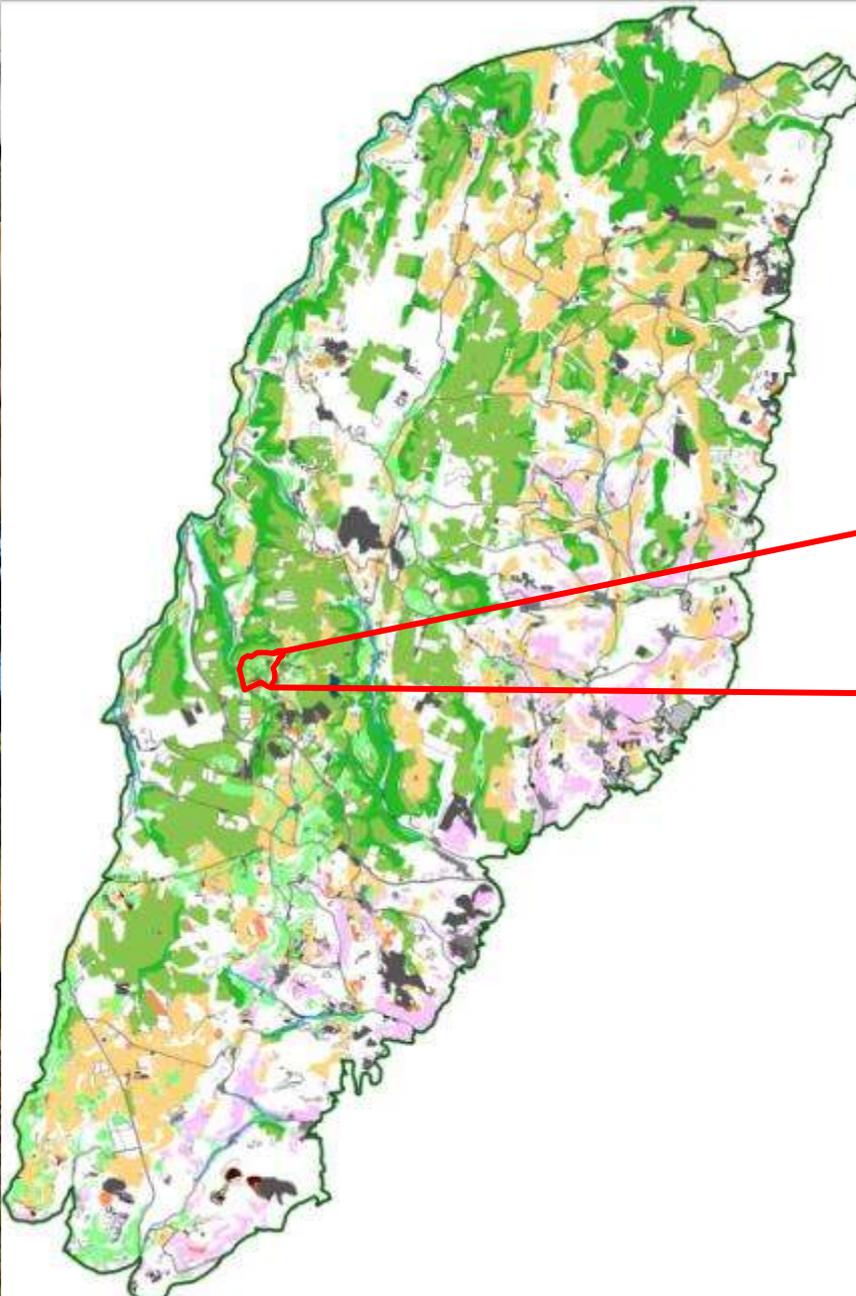
-  Carrières
-  Déchets
-  Réseaux routiers
-  Villages



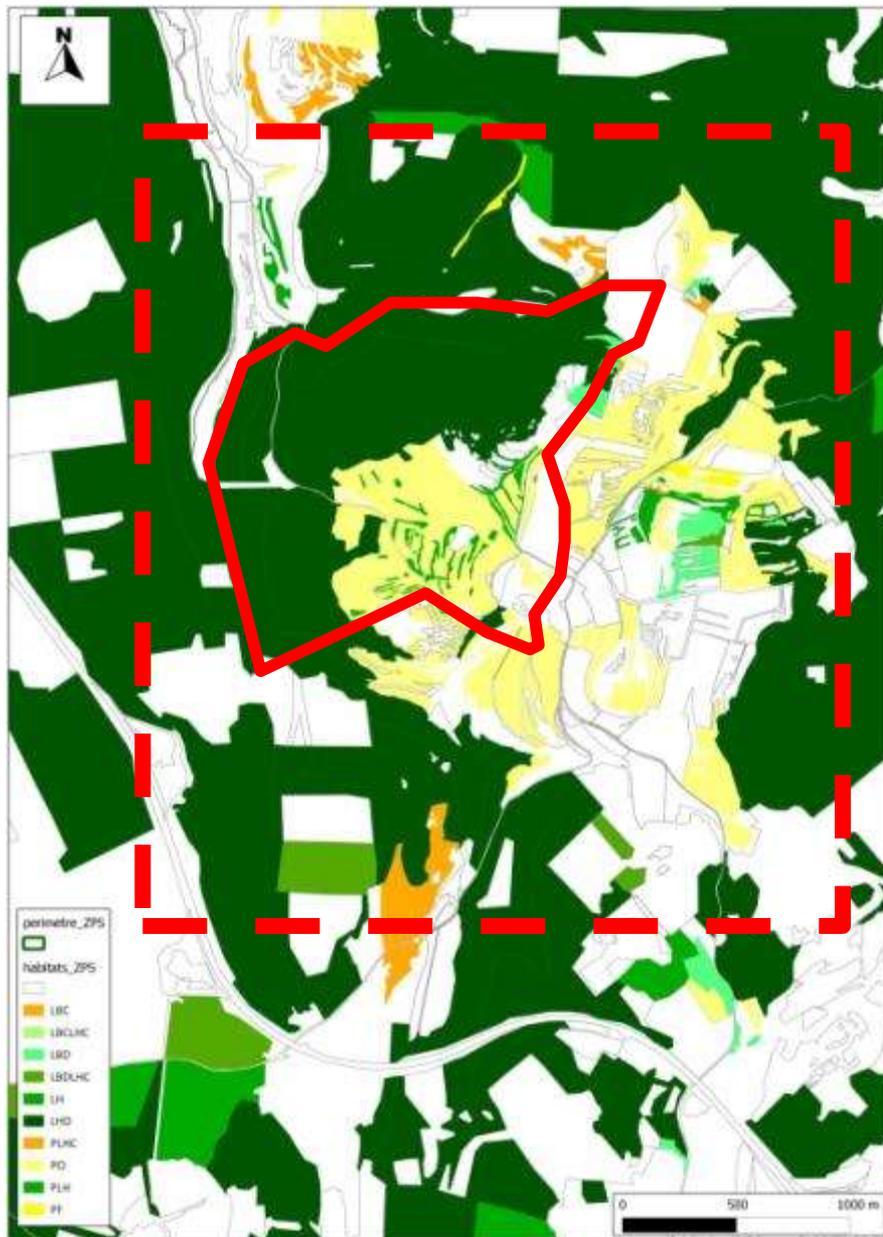
5^{ème} étape : cartographie de la structure de la végétation



6^{ème} étape : cartographie des habitats d'espèces



7^{ème} étape : définition des secteurs à enjeux



- Prairies et de pelouses sèches en bon état de conservation, peu embroussaillées
- Réseau bocager dense formant un maillage favorable à l'avifaune
- Bonne continuité forestière



2. L'élaboration du Document d'Objectifs

Proposition d'organisation de la concertation

Comité de pilotage → valider ou apporter des modifications aux propositions des groupes de travail et de l'animateur



4 groupes de travail

- **Rôle** : faciliter la concertation, définir des enjeux, des objectifs et des mesures pertinentes
- **Composition** : organismes professionnels, associations, élus ...

1. Milieux ouverts
2. Forêt
3. Falaises et milieux rocheux
4. Activités transversales (industries, réseaux, loisirs ...)



1 comité technique et scientifique

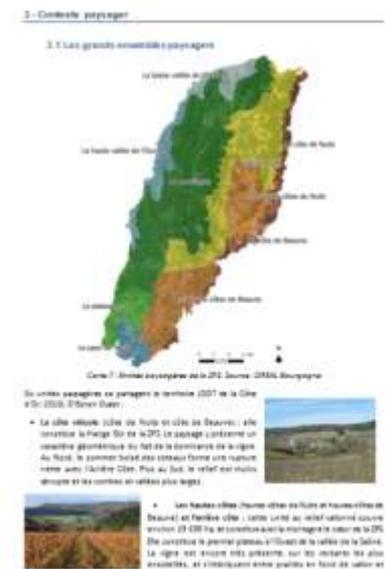
- **Rôle** : valider les protocoles et les résultats du diagnostic écologique et des suivis de l'avifaune
- **Composition** : experts (organismes de connaissance et de gestion du patrimoine naturel)

2. L'élaboration du Document d'Objectifs

2014												2015											
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc

↑ Lancement de l'élaboration du DOCOB

Mise en place de la méthode, bibliographie (**PARTIE 1**)



2. L'élaboration du Document d'Objectifs



↑ Lancement de l'élaboration du DOCOB

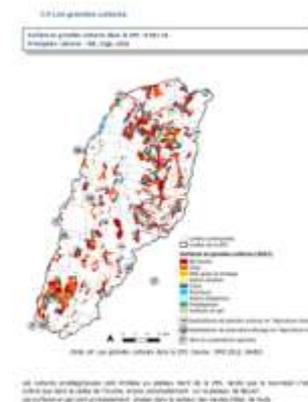
Mise en place de la méthode, bibliographie (**PARTIE 1**)



Diagnostic socio-économique (**PARTIE 2**)



Recueil de données, entretiens individuels, analyse des données, synthèse



2. L'élaboration du Document d'Objectifs

2014												2015											
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc

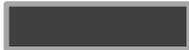


Lancement



1^{ère} réunion du Comité de pilotage

Mise en place de la méthode, bibliographie (**PARTIE 1**)



Diagnostic socio-économique (**PARTIE 2**)



Diagnostic écologique (**PARTIE 3**)

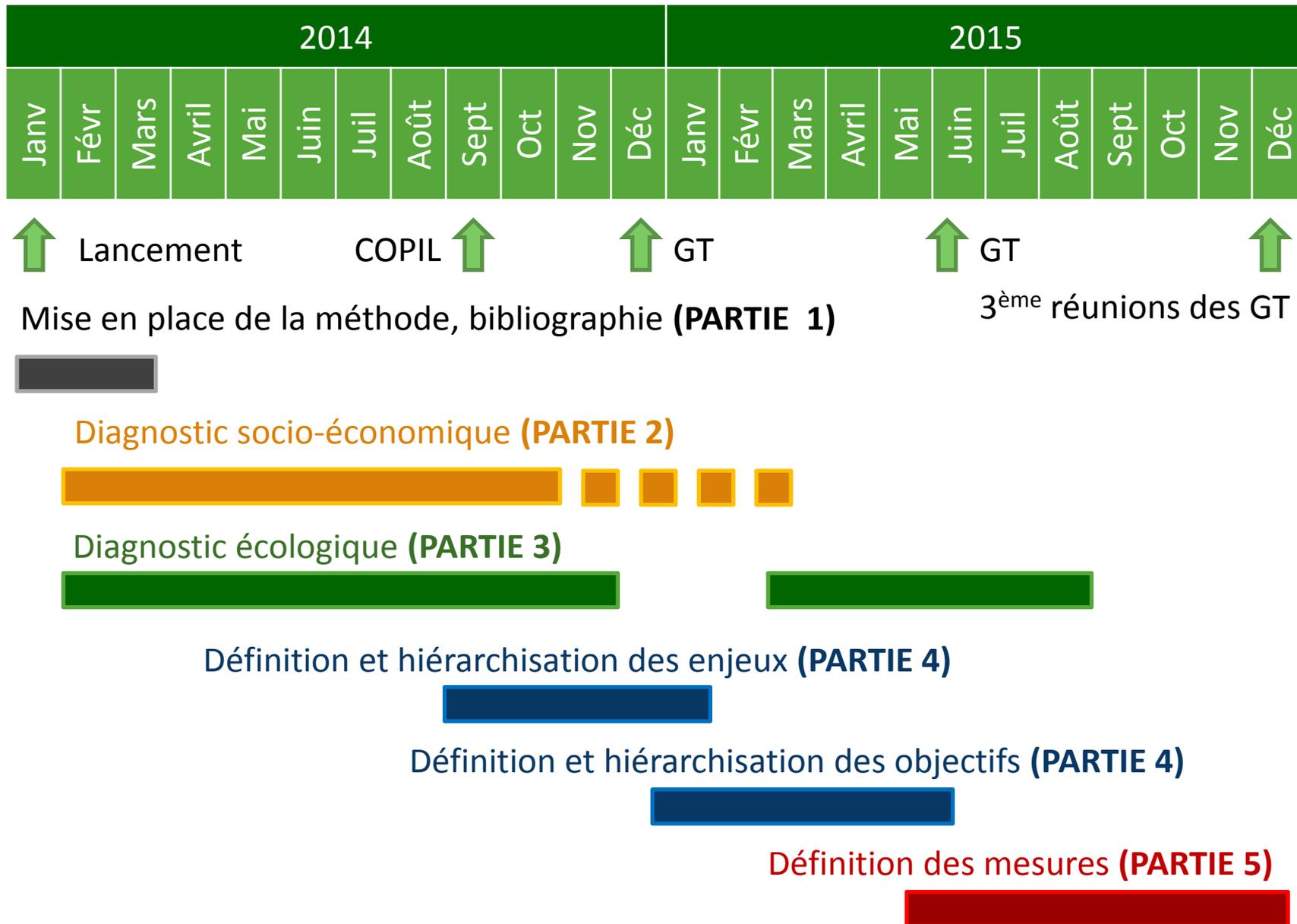


Inventaires, cartographie des habitats d'espèces, analyse des données, rédaction de fiches espèces

Suivis complémentaires



2. L'élaboration du Document d'Objectifs



3. Questions / Réponses



*Site NATURA 2000 Arrière Côte de Dijon et de Beaune
Réunion du Comité de pilotage, Beaune, le 23/09/2014*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

